

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 16 janvier 2024, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 701-2024 intitulé «**Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 400 000\$**».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, le 17 janvier 2024.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le 17 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 janvier 2024.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier